

HESAM

UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L 718-11, L 718-12, L 719-1, L 719-2, ainsi que ses articles D 719-1 à D 719-47 ;

Vu la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 modifiée, relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 15 janvier 2020 portant élection du Président de la Communauté d'universités et établissements Hautes Ecoles Sorbonne Arts et Métiers, Michel TERRE ;

Vu le décret n°2015-1065 du 26 août 2015 modifié portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « HESAM Université » ;

Vu le règlement intérieur portant dispositions électorales pour les élections des représentants des usagers au CA 2022 adopté le 24 novembre 2021 par le Conseil d'administration ;

Vu l'arrêté 2021/001 du 24 novembre 2021 relatif aux élections des usagers au conseil d'administration d'HESAM Université

ARRETE 2021/002 DU 24 NOVEMBRE 2021 PORTANT COMPOSITION DU COMITE ELECTORAL CONSULTATIF

Article 1

Un comité électoral consultatif est constitué pour les élections des représentants des usagers élus au sein du Conseil d'administration qui se dérouleront du **lundi 17 au mercredi 19 janvier 2022**.

Le comité électoral consultatif est chargé d'assister le président dans l'organisation de l'ensemble des opérations électorales. Il a pour mission de :

- Veiller à la bonne préparation des élections ;
- Fixer le règlement des opérations électorales et veiller à son application en vue d'assurer leur bon déroulement ;
- Valider les listes électorales ainsi que les listes de candidats ;
- Valider les professions de foi ;
- Examiner les éventuelles contestations relatives à l'élection.

Le président d'HESAM Université ou son représentant préside la réunion du comité, convoque ses membres et établit l'ordre du jour.

Article 2

Le comité électoral consultatif est composé par:

Président :

Le président d'HESAM Université ou son représentant

Membres :

- Un représentant des établissements membres de la COMUE au titre de la catégorie 1 : Anne D'ORAZIO
- Un représentant des usagers inscrits dans l'un des établissements membres de la COMUE : Nicole REISBERG
- Le représentant Monsieur le Recteur de l'Académie: Samir KHERROUBI
- Par ailleurs, le représentant de chaque liste dûment déposée peut assister avec voix consultative aux séances de la commission électorale.

Le président d'HESAM Université



Michel TERRÉ